

ACTION URGENTE

IL FAUT LIBÉRER UNE MILITANTE SE TROUVANT EN DÉTENTION

Le 12 avril, Sadia Moalim Ali, conductrice de rickshaw et militante en faveur du progrès social, a été arrêtée à Mogadiscio, la capitale de la Somalie, par des membres de l'Agence nationale du renseignement pour son militantisme, à la fois sur les réseaux sociaux et lors de manifestations pacifiques. Initialement placée en garde à vue au poste de police d'Hamar Jajab pendant deux jours, elle a été transférée le 14 avril à la prison centrale de Mogadiscio, où elle se trouve toujours. Sa famille ne sait pas si elle a officiellement été inculpée et si oui, de quelles infractions, mais des sources crédibles ont déclaré à Amnesty International que la police a obtenu que le tribunal régional de Banadir prononce des décisions leur permettant de la maintenir en détention pendant 90 jours dans l'attente d'un complément d'enquête. Sa détention repose uniquement sur l'exercice pacifique de ses droits fondamentaux. Amnesty International exhorte les autorités somaliennes à la libérer immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président somalien - Hassan Sheikh Mohamud
President of the Federal Republic of Somalia
Office of the President
Villa Somalia, Mogadishu, Somalie
Courriel : info@presidency.gov.so
X: @HassanSMohamud

Monsieur le Président,

Je déplore la détention arbitraire de **Sadia Moalim Ali** (également connue sous le nom de Sadia Bajaj), qui est prise pour cible par les autorités somaliennes pour son militantisme - à la fois sur les réseaux sociaux et dans le cadre de manifestations pacifiques.

Sadia Moalim Ali, 27 ans conductrice de rickshaw et militante des droits sociaux, a été arrêtée le 12 avril dans le district de Hodan, à Mogadiscio, la capitale, par des fonctionnaires de l'Agence nationale du renseignement et de la sécurité. Initialement placée en garde à vue au poste de police d'Hamar Jajab, elle a ensuite été transférée le 14 avril à la prison centrale de Mogadiscio, où elle se trouve toujours. Elle n'a pas pu s'entretenir avec un-e avocat-e, et sa famille ignore si elle a officiellement été inculpée, mais des sources crédibles ont déclaré à Amnesty International que la police a obtenu que le tribunal régional de Banadir prenne des décisions lui permettant de maintenir la jeune femme en détention pendant 90 jours, dans l'attente d'un complément d'enquête. Sadia Moalim Ali est prise pour cible par les autorités au seul motif de l'expression pacifique de ses opinions sur Internet, dans le cadre de son utilisation de ses comptes de réseaux sociaux, notamment Facebook et TikTok, afin de critiquer publiquement le gouvernement fédéral. Elle s'est principalement exprimée contre la corruption présumée au sein du gouvernement, le chômage des jeunes, le népotisme pratiqué par de hauts représentants du gouvernement, le niveau élevé des impôts et le prix du carburant. Elle a déclaré dans une vidéo que si le moindre préjudice lui était causé, le [Président](#) en serait responsable.

Depuis la seconde moitié de l'année 2022, les autorités somaliennes sont engagées dans une répression systématique et croissante contre les droits humains, notamment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, recourant à des arrestations arbitraires, des détentions, des manœuvres de harcèlement, des menaces et des actes d'intimidation, afin de réduire au silence journalistes, médias, militant-e-s et d'autres personnes exprimant de manière pacifique leurs opinions dissidentes. Ces atteintes généralisées constituent une violation claire des obligations de la Somalie en vertu du droit international relatif aux droits humains, auquel le gouvernement est tenu de se plier. Il est impératif que les autorités somaliennes protègent et concrétisent les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que la liberté des médias, conformément à leurs obligations et leurs engagements au regard du droit international relatif aux droits humains.

J'appelle votre gouvernement à libérer Sadia Moalim Ali immédiatement et sans condition, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains. En attendant sa libération, je vous demande, ainsi qu'à votre gouvernement, de veiller à ce qu'elle soit détenue dans des conditions conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, protégée contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et en mesure de contacter immédiatement et régulièrement sa famille, des avocat-e-s de son choix, et de bénéficier de soins médicaux adéquats.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ce n'est pas la première fois que Sadia Moalim Ali est arrêtée pour son militantisme ; elle a précédemment été appréhendée, le 12 mars, pour avoir protesté contre l'augmentation du prix du carburant, puis conduite au tribunal et relâchée au bout de quatre jours de détention, ce qui tend à indiquer des agissements systématiques en relation avec l'exercice pacifique de son droit de manifester.

Depuis la deuxième moitié de l'année 2022, les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que le droit de circuler librement, ont fait l'objet de restrictions. Des journalistes et d'autres militant·e·s ont été attaqués par les forces de sécurité et ont subi des menaces, des actes de harcèlement, des manœuvres d'intimidation, des coups, des arrestations arbitraires et des poursuites judiciaires.

Depuis 2025, le gouvernement a intensifié sa tentative de contrôler et censurer les journalistes couvrant des questions d'intérêt public, notamment l'insécurité et les expulsions forcées. Le 16 mars, le ministre de l'Information a émis une directive interdisant la publication de « déclarations ou nouvelles susceptibles de menacer la sécurité nationale » ou « qui utilisent à mauvais escient ou fabriquent directement ou indirectement des informations ».

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 août 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Sadia Moalim Ali (elle)